

*Zone sans arme nucléaire—Loi*

Mon collègue d'en face, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), dans son discours prononcé le 30 mars 1983, mentionnait que le premier objectif à atteindre par le projet de loi C-678 déposé à ce moment, était, et je cite «... déclarer le Canada zone sans arme nucléaire. Cela empêcherait d'essayer le missile de croisière au-dessus du territoire canadien. Cette mesure aurait également un certain nombre de répercussions. Elle empêcherait la fabrication, l'utilisation, l'importation et l'exportation de toute arme nucléaire sur le territoire canadien.»

Et mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake disait deuxièmement, et je cite: «Ce projet de loi permettra au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. MacEachen, d'aller présenter aux Nations Unies, dûment mandaté par le Parlement et par les citoyens, une résolution demandant aux Nations Unies de tenir un référendum mondial sur le désarmement nucléaire. Alors les informations que je viens de livrer à la Chambre répondent à cette deuxième proposition qui apparaît à l'article 4 du projet de loi C-203 qui est maintenant devant la Chambre, et pour toutes les raisons énumérées, je pense que la position prise par le Canada de ne pas appuyer ce concept d'un référendum mondial sur le désarmement est très logique.

[Traduction]

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, j'aurais quelques mots à dire au sujet des discours que nous avons entendus au cours du débat sur la mesure présentée par mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Entre autres, je voudrais dire quelques mots sur le discours que vient de prononcer le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M<sup>me</sup> Beauchamp-Niquet). Je pense qu'elle a lu presque entièrement un discours rédigé par les services du ministère.

Je voudrais vous parler d'une façon générale de la politique étrangère du Canada, une politique du gouvernement libéral qui comporte d'après moi deux contradictions flagrantes. D'abord, le gouvernement a accepté les essais du missile de croisière ce qui est une façon de rapprocher de l'heure fatale l'horloge dont mon collègue a parlé tout à l'heure. Car il ne faut pas se leurrer, une guerre nucléaire entraînerait la fin du monde. Le gouvernement canadien a accepté les essais du missile de croisière, favorisant ainsi la course aux armements, s'associant ainsi à la politique belliciste du président des États-Unis, qui est un bon comédien, mais essentiellement un belliciste qui préfère l'usage de la force à la diplomatie, et qui, s'il continue dans cette voie, précipitera les deux supergrands dans un affrontement nucléaire.

Les gens ne sont pas des imbéciles. Le simple citoyen a l'impression que nous nous acheminons vers ce moment fatal. Et cela le remplit de craintes. Pourtant le gouvernement canadien a accepté de mettre à l'essai le missile de croisière. Le cabinet et le premier ministre (M. Trudeau) en ont décidé ainsi en dépit de ce qui semble être le sentiment général du public canadien. Puis le premier ministre a entrepris de se métamorphoser. Il rentra ses griffes et entreprit une croisade de paix. C'est de la pure hypocrisie et une énorme contradiction. Si le premier ministre souhaite vraiment la paix, le projet de loi C-203 vient appuyer les efforts d'une politique pacifiste. Peut-être n'est-il pas trop tard. Peut-être que le gouvernement

prendra le chemin de la paix quand il verra dans quelle mesure le public canadien appuie la politique du premier ministre.

J'ai participé à une manifestation à New-York en compagnie de million de personnes. J'ai assisté à une autre à Vancouver qui réunissait 40,000 manifestants. J'ai aussi pris connaissance des sondages. Et justement à cause de sa mission de paix, j'ai pu constater pendant les Fêtes comment la ville de Vancouver, contrairement à une attitude fort répandue dans l'ouest du Canada, pouvait se montrer chaleureuse à l'endroit du premier ministre et de son parti. Je ne voudrais donc pas que le secrétaire parlementaire rejette d'emblée l'idée d'un référendum mondial sur le désarmement. Je lui rappelle que c'est une idée du Canada. Elle a été proposée par des Canadiens. Et elle a été fort bien accueillie dans des villes et des villages du Canada. Les édiles municipaux ont commencé par dire: «Ne mettons pas une pareille question aux voix. Ce serait ridicule.» Mais cette idée a fait son chemin et ils ont non seulement fini par demander à leurs administrés de se prononcer, mais ils l'ont eux-mêmes défendue. Le député a parlé des édiles municipaux de ma ville de Vancouver, mais il y en a d'autres, comme ceux d'Ottawa notamment qui se sont déclarés favorables à cette idée. Mais le gouvernement l'a rejetée du revers de la main. Je lui demande d'y repenser. Je voudrais qu'il s'engage dans la voie de la paix.

Monsieur le Président, je voudrais aussi parler un peu des propos que mon collègue de Calgary-Centre (M. Andre) a tenus. Il a prononcé le discours auquel il fallait s'attendre en 1984. C'est la première fois que je l'entends prendre la parole cette année. Dans son livre *1984*, George Orwell parle des mots qui ont un double sens, c'est-à-dire qui ont une signification autre que celle qu'on leur prête généralement. Le genre de discours qu'on retrouve dans la bouche de Ronald Reagan qui appelle des armements nucléaires, «missiles de la paix». C'est tenir un discours trompeur. C'est celui qu'on a entendu de la bouche du député de Calgary-Centre, un discours dangereux selon moi car il a prétendu qu'il fallait nous armer pour assurer la paix dans le monde. Il cherchait vraiment la petite bête lorsqu'il a dit que nous ne pouvons pas faire respecter une loi comme celle qu'on propose parce qu'il y a déjà des sous-marins nucléaires soviétiques qui naviguent sous la calotte polaire, ce qui rendrait pareille loi totalement inutile. Si l'on pousse cette logique jusqu'au bout, on pourrait abandonner notre limite de 200 milles ou même toute notion de souveraineté territoriale, puisque nous ne stoppons pas les sous-marins. Pourquoi, dans ces conditions, défendre une zone de 200 milles? Cet argument me semble illogique. Le député devrait permettre que le bill soit renvoyé au comité, où nous pourrions démolir ces arguments.

• (1750)

Le député a dit que le Canada occupe un territoire déterminé et que nous ne pouvons rien y changer. C'est vrai, mais il me semble que c'est une raison de plus pour nous engager dans la voie de la paix, même à petits pas. Qu'a dit le grand timonier de la Chine, le président Mao? Que pour accomplir un voyage de 1,000 milles, il faut d'abord faire le premier pas. La route qui mène à la paix a peut-être 1,000 milles de long, mais cette mesure constituerait déjà un premier pas.